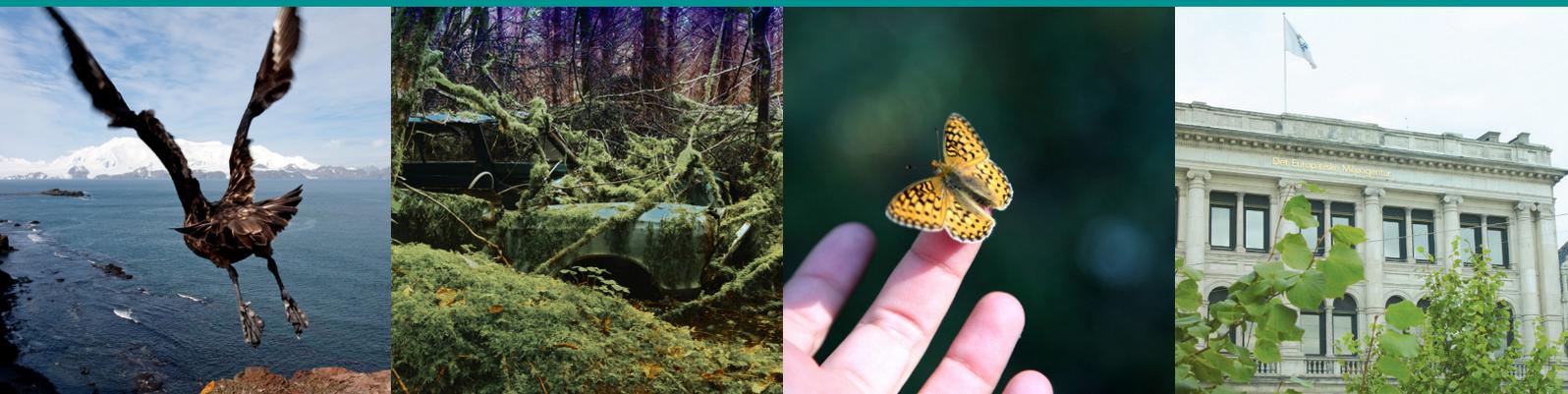


L'Agence européenne pour l'environnement



qui nous sommes | ce que nous faisons | comment nous le faisons



Mission et objectifs

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a pour mission de soutenir le développement durable en contribuant à une amélioration significative et quantifiable de l'environnement européen. À cet effet, elle fournit en temps utile des informations ciblées, pertinentes et fiables aux décideurs politiques et au public.

Ses objectifs principaux sont les suivants: être la principale source de connaissances environnementales à l'échelle européenne, jouer un rôle majeur dans le soutien de la transition à long terme vers une société durable, et être une organisation de premier plan en ce qui concerne le partage des connaissances et le renforcement des ressources dans le domaine environnemental.

Membres

L'Agence réunit les États membres de l'Union européenne. L'adhésion est également ouverte aux autres pays qui partagent l'intérêt de l'UE et des États membres envers les objectifs de l'Agence. Les 33 membres actuels sont les 28 États membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie ont fait valoir conjointement leur candidature et

coopèrent depuis plusieurs années avec l'AEE. L'Agence collabore également avec le Kosovo*, tandis que le Groenland a un statut d'observateur dans un certain nombre de processus.

Clients et groupes cibles

Les principales parties prenantes de l'AEE sont la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne (répondant aux besoins des changements de présidences de l'UE) et les pays membres de l'AEE.

Outre ce noyau dur d'acteurs politiques européens et nationaux, l'AEE collabore avec d'autres institutions de l'UE. Elle s'engage également auprès de groupes d'intérêt plus vastes de la sphère politique, tels que les organisations non gouvernementales (ONG), les communautés scientifiques et universitaires, les entreprises, les sociétés de conseil et les groupes de réflexion.

Le public est aussi considéré comme un important groupe cible par l'AEE. Ceci est conforme à la législation existante de l'UE concernant l'accès aux informations environnementales, ainsi qu'aux efforts de l'AEE pour favoriser l'application des politiques et améliorer la compréhension des questions relatives à l'environnement et au changement climatique. Les politiques environnementales sont fondées sur un débat sociétal général, et l'acceptation de ces politiques s'appuie sur la vaste adhésion du public.

L'objectif de l'AEE est d'instaurer un véritable dialogue avec ses clients et ses groupes cibles afin d'identifier correctement leurs besoins d'information et de s'assurer que les informations fournies par l'AEE sont comprises et mises à profit.



Travaux

L'AEE fournit des évaluations et des informations sous forme de rapports, de brèves notes et d'articles, de matériel de presse, ainsi que de produits et de services en ligne. Ces documents portent sur l'état de l'environnement, les tendances et pressions actuelles, les forces motrices économiques et sociales, l'efficacité des politiques et l'identification des tendances, perspectives et problèmes

futurs, en utilisant des scénarios et autres techniques d'évaluation.

Certains rapports destinés à un public plus vaste, comme les synthèses des principaux rapports et divers articles et communiqués de presse sont traduits dans les langues officielles des pays membres de l'AEE.

En ligne

Le site web de l'AEE (eea.europa.eu) est l'un des services d'information publics en ligne les plus complets dans le domaine environnemental, et le canal d'information le plus utilisé de l'Agence. L'AEE s'efforce de substituer les publications papier aux publications électroniques afin de s'adapter aux préférences d'un nombre croissant d'utilisateurs, d'améliorer l'actualité et la rentabilité de l'information, ainsi que de réduire sa propre empreinte environnementale.

L'entièreté des rapports, synthèses et articles sont publiés sur le site web, accompagnés de graphiques interactifs, et d'applications cartographiques, ainsi que les séries de données et les informations de référence étayant les rapports. Les médias sociaux et les contenus multimédias sont activement utilisés pour faciliter la communication et atteindre un large public.

Sur le forum en ligne de l'AEE, nous donnons des réponses individuelles aux requêtes d'information extérieures. Le public peut également formuler des requêtes par téléphone ou bien nous rendre visite.

Organisation

La communauté européenne a adopté un règlement instituant l'AEE et son réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (Eionet) en 1990. Les activités de l'Agence ont débuté en 1994.

Le personnel de l'AEE, originaire des 33 pays membres de l'Agence, travaille essentiellement au siège de l'organisation,

Mise en réseau

Les efforts accomplis par le personnel de l'AEE pour communiquer directement nos données factuelles et nos conclusions, l'implication constante dans les activités d'Eionet et auprès des autres parties prenantes, le dialogue avec nos contacts, la participation aux réunions d'experts, les interventions lors des séminaires et conférences, etc. sont d'importance cruciale dans la réalisation des objectifs de l'agence. Malgré nos publications et le volume toujours croissant de nos communications en ligne, rien ne peut remplacer les qualités d'un échange en face-à-face entre fournisseurs et utilisateurs d'informations.

à Copenhague. Il comprend des experts dans le domaine de l'environnement et du développement durable, ainsi que de la gestion des informations et de la communication. Tous œuvrent ensemble à collecter, analyser et interpréter les informations des pays membres et à les diffuser auprès des parties prenantes, des citoyens de l'Union européenne et au-delà.

Commander les produits de l'AEE

Vous pouvez souscrire un abonnement afin de recevoir régulièrement notre bulletin d'information, être informé des nouvelles publications tant électroniques qu'imprimées de rapports et autres documents gratuits.

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook et Twitter, ou vous inscrire aux flux RSS de l'AEE.

Des versions imprimées des publications de l'AEE peuvent être commandées, gratuitement pour la plupart, sur la librairie en ligne de l'Office des publications de l'UE (<http://bookshop.europa.eu>). Dans le cadre de la transition des publications imprimées vers les publications électroniques, certaines catégories de produits sont uniquement disponibles sous format électronique. Vous trouverez une liste générale actualisée des publications disponibles sur notre site web, sous la section « publications ».

Pour l'assister dans ses activités de collecte, de gestion et d'analyse des données, l'AEE a créé et gère six centres thématiques européens (CTE), qui couvrent les principaux domaines environnementaux et opérationnels du programme de travail de l'AEE. Ces centres thématiques sont des réseaux comprenant environ quatre-vingt-dix institutions spécialisées réparties dans les pays membres de l'AEE.

L'AEE souhaite contribuer à l'ambition européenne de transition vers une société faiblement émettrice de carbone, économe en utilisation des ressources et propice à la résilience de l'écosystème d'ici 2050. Les problèmes environnementaux connus de longue date sont liés. Au cœur de ces problèmes se trouvent les systèmes socio-économiques qui répondent aux besoins d'une société moderne, tels l'alimentation, l'énergie et les transports. Des mutations fondamentales de ces systèmes sociétaux seront nécessaires si nous voulons suivre une trajectoire crédible vers l'objectif de 2050.

Dr Hans Bruyninckx
Directeur exécutif

Gouvernance

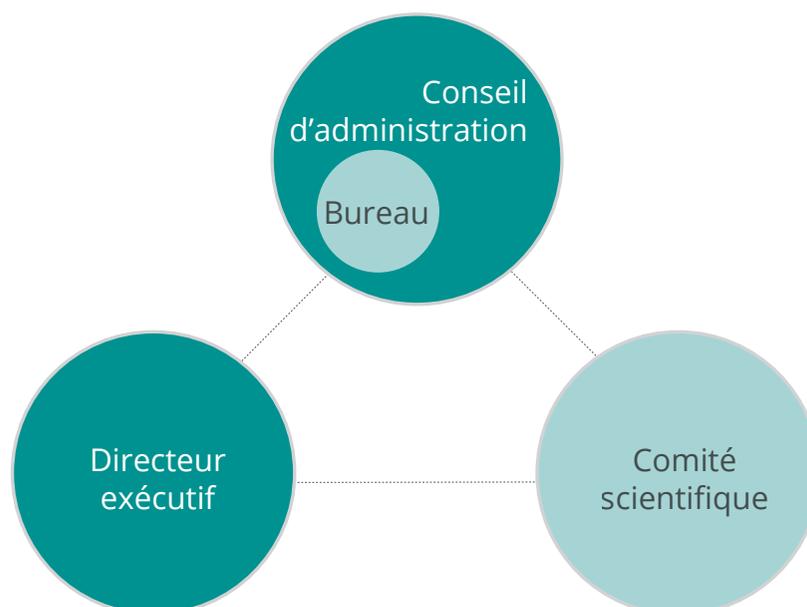
Le conseil d'administration de l'AEE compte en son sein un représentant de chacun des 33 pays membres, deux représentants de la DG Environnement et de la DG Recherche de la Commission européenne, et deux experts scientifiques désignés par le Parlement européen. Le conseil d'administration a notamment pour tâche d'adopter les programmes de travail de l'AEE, de nommer le directeur exécutif et de désigner les membres du comité scientifique.

Le comité scientifique de l'AEE se compose d'un maximum de 20 scientifiques ceci permettant de couvrir une vaste gamme de sujets environnementaux. Il est l'organe consultatif du conseil d'administration et du directeur exécutif pour les questions scientifiques. Le président du comité scientifique assiste en tant qu'observateur au conseil d'administration.

Le directeur exécutif est responsable devant le conseil d'administration de la mise en œuvre des programmes de travail et de la gestion quotidienne de l'AEE.

L'AEE organise ses activités dans le cadre de programmes de travail annuels relevant d'un programme de travail pluriannuel (PTP) quinquennal. L'actuel PTP couvre la période 2014-2018 et s'articule autour de quatre domaines principaux :

- participer activement à l'exécution des politiques, ceci impliquant une activité de rapportage continue, en adéquation avec les objectifs et cibles définis par l'UE, quant aux progrès accomplis dans les principaux thèmes environnementaux ;
- évaluer les défis systémiques, en fournissant des évaluations fondées sur une perspective globale, intersectorielle et durable, soutenant ainsi les visions à long terme du 7ème programme d'action pour l'environnement de l'UE ;
- assurer la co-création, le partage et l'utilisation des connaissances, en construisant et en entretenant les réseaux de personnes et de systèmes d'information qui constituent la base et la condition sine qua non des activités de rapportage de l'agence ;
- administrer l'AEE en obéissant à un double objectif : adhérer à l'ensemble des règles et règlements applicables à l'Agence, tout en améliorant constamment son rendement et son efficacité.



Comme le reflète le programme de travail pluriannuel quinquennal adopté par le conseil d'administration, l'AEE a pour ambition de rester un acteur de premier plan dans la communication des informations requises de façon à améliorer les résultats de la politique environnementale. L'AEE souhaite également contribuer à la création de nouvelles perspectives et connaissances qui seront nécessaires pour comprendre et soutenir les transitions plus fondamentales vers la durabilité à long terme de nos sociétés.

Elisabeth Freytag-Rigler
Présidente du conseil d'administration de l'AEE

Le réseau Eionet et les autres partenaires de l'AEE

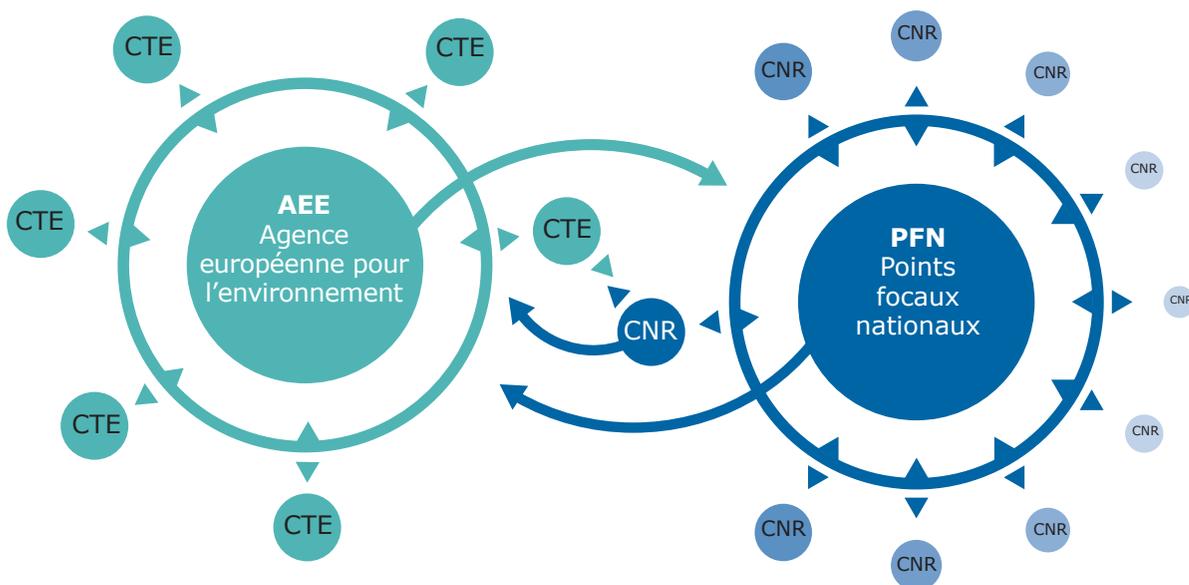
Les informations fournies par l'AEE proviennent d'un large éventail de sources. Un réseau d'organismes environnementaux nationaux, Eionet, a été créé pour assister l'AEE. Il réunit plus de 300 institutions dans toute l'Europe. L'AEE est responsable du développement de ce réseau et de la coordination de ses activités. Pour ce faire, nous collaborons étroitement avec les points focaux nationaux (voir le schéma ci-après), qui sont généralement les agences nationales de l'environnement ou les ministères de l'environnement des pays membres. Ces points focaux nationaux (PFN) sont chargés de coordonner les activités d'Eionet au niveau national.

Entre autres tâches, les PFN développent et entretiennent le réseau national, identifient les sources d'information nationales, recueillent et transmettent les données et les informations produites par les activités de surveillance ou autres activités de capture de l'information, soutiennent l'AEE dans l'analyse des informations et l'assistent dans son activité de communication de ses évaluations aux utilisateurs finaux des pays membres.

Autres partenaires et sources d'information majeurs pour l'AEE sont les organisations européennes et internationales, telles que l'Office statistique (Eurostat) et le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE), le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'AEE travaille en étroite coopération avec ces organisations afin de produire des informations et des évaluations pour ses clients et groupes cibles. L'AEE participe et fait office de secrétariat au réseau informel des agences de protection de l'environnement en Europe.

Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (Eionet)



L'AEE opère dans un cadre de gouvernance complexe, impliquant divers niveaux et divers acteurs, aux échelons européen, national et mondial. Ce cadre inclut également des centres de recherche, des entreprises et des ONG. Le rôle spécifique de l'AEE consiste à soutenir l'élaboration de politiques à l'échelle de l'UE et à renforcer les capacités des pays membres, en utilisant le réseau Eionet comme partenaire unique pour créer des flux à double sens de données et d'informations environnementales dont la qualité est garantie.

Programme de travail pluriannuel de l'AEE 2014-2018



Coordonnées:

Agence européenne pour
l'environnement
Kongens Nytorv 6
1050 Copenhague K
Danemark
Téléphone: +45 33 36 71 00

Photos: © Joseph Galea, Susanne Kuijpers, Ana Skobe, Simeon Lazarov, Victor Troyanov, Stephen Mynhardt, Mariusz Warsinski, AEE

Explorez notre site web: eea.europa.eu

Recevez nos documents: eea-subscriptions.eu/subscribe

Obtenez des réponses à vos questions: community.eea.europa.eu

Suivez-nous sur Facebook: facebook.com/European.Environment.Agency

Suivez-nous sur Twitter: twitter.com/EUEnvironment



Publications Office

ISBN: 978-92-9213-619-2

